

L'UNION

Votre journal syndical de l'APTS Bas Saint-Laurent

Santé Québec: des plans pour nous rendre malades

Le RREGOP comment ça marche?

Mot de la présidente

Les unions qu'ossa donne?

AGA 2025

Procédures d'assemblée

**UN
RÉSEAU
FORT**

Ton syndicat APTS
Bas Saint-Laurent



«Les unions, qu'ossa donne?»

Par Guillaume Legault, directeur des communications et de l'éducation syndicale

En 1969, Yvon Deschamps nous dévoilait un tout nouveau monologue dans le cadre de l'Osstidcho, intitulé «Les unions, qu'ossa donne». Mettant en lumière une réalité québécoise alors assez répandue, celle d'une exploitation rampante des travailleurs et des travailleuses, ce sketch est passé à l'histoire comme une vitrine sur le monde du travail au Québec dans les années de l'après-guerre. Critiquant cyniquement les iniquités au travail, l'absence de mécanismes de protection pour les personnes salariées, la concentration extrême du pouvoir et des profits entre les mains de quelques uns, Deschamps y dépeignait un sombre portrait de la réalité du travail d'alors, dans une société en pleine transformation.

55 ans plus tard, la société a beaucoup changé mais il demeure important de se souvenir de ce récit. Si une chose n'a pas bougé depuis tout ce temps cependant, c'est la désaffection profonde de notre classe politique et des patrons pour les organisations syndicales. Ces derniers temps les élu.e.s de la CAQ et leurs fidèles multiplient d'ailleurs les attaques contre les syndicats. En voici quelques illustrations éloquentes:

- «**Il faut se libérer du carcan syndical**» - Christian Dubé, ministre de la santé
- «**C'est pas normal que notre réseau soit géré par des syndicats plutôt que des gestionnaires.**» - François Legault, premier ministre
- «**Les syndicats sont un des plus gros obstacles au développement du Québec**» - Youri Chassin, ex député de la CAQ
- «**J'ai un ministre de la Santé qui va continuer ce que j'ai commencé.**» **et je salue le « guts » du premier ministre François Legault. [...] Il faut casser le pouvoir des syndicats, qui est rendu un pouvoir dictatorial**» - Gaëtan Barette, Ancien ministre libéral de la santé et ancien candidat de la CAQ

... Et la liste pourrait être longue.

Ce mépris, il s'en prend directement aux droits des travailleurs et des travailleuses. Rappelons d'ailleurs que 38.9% des personnes salariées au Québec étaient syndiquées en 2023. Ça fait beaucoup de monde à détester d'un seul coup, et selon les plus récents sondages c'est un jeu qui se joue à deux. Ce mépris, il a mené le gouvernement à blâmer les salarié.e.s du Front Commun d'être les principaux responsables des déficits historiques de 11 milliards de dollars l'an dernier et de 13,6 milliards cette année. Le gouvernement aurait mieux fait de regarder dans sa propre cour, là où les dépenses frivoles et irresponsables se sont multipliées ces dernières années (Northvolt, SAAQClic, Kings de LA, Troisième Lien, etc.).

Ce même gouvernement qui a choisi d'offrir 652 000\$ comme salaire de base à notre nouvelle PDG (soit plus du double du salaire du premier ministre lui-même) n'a pas de leçon à nous donner en termes de responsabilité budgétaire. Il aurait plutôt dû sortir la calculatrice et considérer qu'il était peut-être risqué de baisser les impôts des mieux nantis de 3 milliards en 2023. Les gains obtenus dans notre dernière négociation ne devraient en aucun cas être pointés du doigt comme étant responsables des mauvaises performances économiques du gouvernement actuel. Après-tout, c'est le gouvernement lui-même qui a déposé les propositions salariales sur la table de négociation aux représentant.e.s du front commun.

En somme, ce mépris nous sert de rappel sur *qu'ossa donne* d'être syndiquée au Québec de nos jours. Malgré le chemin parcouru, plusieurs défis continuent de se dresser devant nous et voilà pourquoi il importe, encore aujourd'hui, de nous organiser collectivement pour nous défendre ensemble et pour négocier nos conditions de travail.

Photo: IMDB 2025



Santé Québec inc.

Par Guillaume Legault, directeur des communications et de l'éducation syndicale

Le 1er décembre 2024 est une date à retenir. C'est la date officielle à compter de laquelle notre employeur est officiellement devenu l'Agence Santé Québec. Un peu plus d'un an après l'annonce de sa création, nous ne savons encore que peu de choses à son sujet. Le déploiement de cette mégastucture continue de se faire dans la plus grande opacité et parallèlement à une nouvelle vague d'austérité dans les services publics au Québec.

La conjugaison de ces deux éléments a de quoi nous inquiéter. Est-ce que l'avènement de ces deux réalités est le fruit du hasard, ou bien est-ce que la «crise des services publics» et les déficits actuels pourraient être le fruit de la mauvaise gestion gouvernementale? Chose certaine, pour nous, il est sain de se questionner sur la manière dont le gouvernement exploite actuellement cette «crise» pour appuyer ses mesures d'austérité.

À l'heure actuelle, le gouvernement souffle le chaud et le froid dans tous les ministères. Des compressions sont imposées partout. C'est le retour de l'austérité au nom de la saine gestion. Partout on coupe. Les ciseaux sont de nouveau à la mode. Bien qu'on nous dise d'abord chercher à effectuer des coupures au niveau administratif, nous nous inquiétons de l'intensité de cette nouvelle vague de compressions et de ses répercussions sur nos membres, comme sur la population bas-laurentienne. Notre réseau public est déjà tellement fragilisé au Bas Saint-Laurent, nous jugeons que toute nouvelle coupure risque d'ajouter de la pression là où notre système a besoin d'aide. Juste au CISSS BSL, ce sont 34 000 000\$ qu'il faut couper. Ces coupures ne pourront toutes être faites dans l'achat de papier, de matériel de bureau ou en coupant dans les frais de déplacement.

Les plus récentes réformes dont la réforme Barette l'ont confirmé: les changements brusques au sein de nos institutions ont tendance à être porteurs de lourdes conséquences à la fois pour le personnel mais aussi pour l'accès aux services. Les grands remaniements de structures peuvent être animés par des objectifs nobles, mais ils ont inévitablement des conséquences sur le bien être du personnel et de la population. Elle aussi déployée dans un contexte d'austérité, la réforme Barette a contribué à l'exode de la main d'œuvre en accentuant l'épuisement du personnel et la dévalorisation des professions et en alimentant une certaine perte de sens au sein du réseau. Soulignons à ce titre que l'ancienneté moyenne du personnel au sein de notre CISSS est désormais de 7 ans, ce qui veut dire que les gens ne restent plus aussi longtemps en poste qu'auparavant et que les avantages relatifs à la retraite ne sont plus suffisants pour assurer la rétention du personnel. La réforme Barette a aussi contribué à créer les difficultés actuelles de notre réseau public et l'a passablement amoché. Globalement, avec l'arrivée des CISSS et des CIUSSS, on a perdu notre enracinement et nos spécificités locales. Avec l'Agence Santé Québec, nous risquons fort bien de perdre nos spécificités régionales.

Autrement que de changer d'adresse courriel, de site web, de papier entête et de panneaux indicatifs, qu'est-ce qu'on sait des changements qui sont à venir? Malheureusement pas grand chose, hormis les coupures. Notre président, M. Robert Comeau a rencontré Mme. Biron ces dernières semaines et malgré que les échanges furent relativement cordiaux, il s'est dit peu de choses quant aux prochaines étapes de l'implantation de Santé Québec. Pour un nouvel organisme public, ce niveau de transparence est assez questionnable, quoiqu'assez conforme à ce qu'on voit dans le secteur privé d'où est issue Mme. Biron.

Notre nouvelle PDG de l'Agence Santé Québec était également de passage à Rimouski en septembre dernier pour y rencontrer les gestionnaires du CISSS du Bas Saint-Laurent dans le cadre d'une tournée des établissements. Une récente publication de l'employeur nous a permis d'apprendre que cette visite avait permis à Mme. Geneviève Biron et Mme. Christiane Germain, respectivement PDG et présidente du CA de l'Agence Santé Québec de visiter certaines installations. Elles auraient de plus rencontré «la présidente du conseil d'administration du CISSS du Bas Saint-Laurent, Mme. Louise Bolduc, des membres de l'équipe de direction, des médecins et des gestionnaires.» Aucun représentant des travailleuses et des travailleurs n'a eu la chance de rencontrer notre nouvelle patronne, pas plus qu'aucun représentant du secteur des services sociaux ou des comités d'usagers, ce que nous déplorons vivement. Une nouvelle visite de Mme. Biron serait attendue prochainement, nous espérons vivement avoir l'occasion d'aller à sa rencontre pour établir un premier contact et lui partager les principaux enjeux rapportés par nos membres afin d'influencer positivement les changements à venir.

Le RREGOP, comment ça marche?

Par Guillaume Legault, Directeur des communications et de l'éducation syndicale, syndicat APTS Bas Saint-Laurent

Créé en 1973 après la première mobilisation massive du Front Commun syndical de 1972, le Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est un régime de retraite à prestations déterminées (c'est-à-dire que le montant de la rente est fixé à l'avance selon une formule précise) assurant une rente à vie pouvant atteindre jusqu'à 80 % de votre salaire admissible moyen des 5 années de service pendant lesquelles votre salaire est le plus élevé.

La rente de retraite à laquelle vous aurez droit est une rente de retraite viagère. Cela veut dire qu'elle sera payable jusqu'à votre décès. Le taux de cotisation est variable d'une année à l'autre. En 2024, le taux de cotisation au RREGOP est de 9,39 % (Il est possible de vous rendre sur le site retraitequebec.gouv.qc.ca pour en apprendre davantage.

Comment connaître le montant de ma rente?

Le service pour le calcul de la rente sert à établir le pourcentage utilisé pour déterminer votre rente de retraite. Chaque année complétée équivaut à 2 % du salaire moyen de vos cinq meilleures années. Notez que le service pour le calcul est établi en fonction du temps travaillé et non en fonction de la période au cours de laquelle vous avez travaillé. Donc, si vous avez 32 années de service pour le calcul, votre rente sera équivalente à 64 % de vos cinq meilleures années.

Vous pouvez communiquer avec le secteur de la sécurité sociale afin d'avoir une estimation de votre rente selon différents scénarios que vous aurez choisis. Pour ce faire, vous devez nous écrire à l'adresse courriel retraite.assurance@aptsq.com.

Quand suis-je admissible à la retraite?

Vous êtes éligible à une rente avec réduction dès l'âge de 55 ans, à moins d'avoir 35 ans de service pour l'admissibilité avant cet âge. Pour obtenir une rente sans réduction, vous devez répondre à l'un des trois critères d'admissibilité suivants : avoir 35 années de service pour l'admissibilité ou avoir 61 ans d'âge ou avoir au moins 60 ans d'âge et un minimum de 30 années de service pour l'admissibilité [facteur d'admissibilité 90].

Que se passe-t-il avec mes cotisations au RREGOP durant une période d'invalidité?

Pendant une absence pour invalidité, vous êtes exonéré de vos cotisations au RREGOP. Cela veut dire que vous ne cotisez pas, mais accumulez vos années de service comme si vous étiez au travail. L'exonération est applicable pour une période maximale de 36 mois. Cela s'applique pour les invalidités de toutes causes, incluant celles indemnisées par la CNESST, la SAAQ ou l'IVAC.

Et pendant un congé parental?

Pendant votre congé de maternité et le retrait préventif qui précède, le cas échéant, vous êtes exonérée de vos cotisations au RREGOP. Vous accumulez donc vos années de service aux fins de RREGOP sans payer les cotisations. Après les 21 semaines du congé de maternité prévu à la convention collective, vous avez droit à un congé parental d'une durée maximale de 2 ans. Pour ce congé, vous devrez racheter cette période afin qu'elle puisse être comptabilisée dans vos années de service pour le calcul et, dans certains cas, pour l'admissibilité. Si vous rachetez après 6 mois de votre retour de congé, des intérêts s'ajouteront à votre part de cotisation pour pouvoir effectuer votre rachat.

Pour en apprendre plus

Pour en découvrir davantage au sujet du RREGOP ou encore pour trouver des réponses à vos questions, voici quelques liens utiles:

- Site web de retraite Québec: retraitequebec.gouv.qc.ca
- Section RREGOP du site web de retraite Québec: <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/publications/rrsp/rregop/Pages/rregop.aspx>
- Section RREGOP du site web de l'APTS: <https://aptsq.com/services-aux-membres/retraite/>
- Brochure de l'APTS sur le RREGOP: <https://drive.google.com/file/d/1yvKeIW0dvyaa0eAyPIEG264AdWdalcrl/view>

Bilan syndical de l'année 2024-2025!

Par Guillaume Legault, directeur de l'éducation syndicale et des communications



L'année 2024 a été marquée par de nombreux événements importants. On peut penser notamment à l'adoption puis à l'entrée en vigueur de notre nouvelle convention collective, l'embauche de notre nouvelle PDG à la tête de Santé Québec, à l'abolition du recours à la Main d'œuvre indépendante (MOI) dans plusieurs établissements du réseau, au lancement des appels d'offres pour des mini hôpitaux privés dans les régions de Québec et de Montréal, à la négociation épineuse des médecins spécialistes et des omnipraticiens avec le gouvernement du Québec ou encore aux crises dans les départements de radiologie, les laboratoires et à la Direction de la Protection de la jeunesse aux quatre coins du Québec. On ne saurait non plus passer sous silence le grand retour de l'austérité et des coupures en santé et services sociaux. 2024-2025, fût donc une année riche en rebondissements.

Au niveau local, de grands chantiers, entrepris par votre équipe syndicale se sont entamés ou poursuivis. D'abord, sur le front de la représentation, votre syndicat APTS a multiplié les apparitions et les interventions médiatiques pour faire connaître la réalité de nos membres et pour appuyer l'amélioration de nos conditions de pratique au quotidien. Nos élus locaux ont également étendu leurs présences dans les rencontres au sein du CISSS du Bas Saint-Laurent afin d'étendre la portée de l'action que nous menons.

Ensuite, du côté de la mobilisation, nous avons là encore bonifié notre action et augmenté notre présence sur le terrain avec nos membres. Pour incarner un syndicalisme vivant et de proximité, nous nous sommes rendus dans chaque centre d'activité au cours de la dernière année et avons redoublé d'efforts pour soutenir l'organisation de kiosques, d'activités de reconnaissance ou encore d'activités sociale ou syndicales. Toujours sur le terrain de la mobilisation, nous avons réussi à faire des développements intéressants avec nos allié.e.s des milieux communautaires, syndicaux et sociaux ainsi qu'à participer ou à organiser des activités destinées à faire connaître et valoir les besoins de nos membres. On peut penser aux activités du 1er mai syndical, à la participation à l'organisation de la semaine de grève sociale de mai dernier ou encore à l'organisation du comité d'accueil populaire du caucus de la CAQ à Rimouski ou à la manifestation syndicale au projet Medway d'octobre dernier.

Sur le plan des relations de travail, votre équipe syndicale n'a pas chômé, et c'est le moins qu'on puisse dire! L'arrivée de notre nouvelle directrice en relations de travail Marilyn, le départ en maternité de deux de nos conseillères syndicales Jessie et Laurence, l'arrivée de deux nouveaux collègues Julien et Maryska et l'arrivée de Bernard, notre nouveau délégué en relations de travail (En compagnie de notre chère Ghislaine!) auront marqué une année sous le signe des changements. Malgré ce jeu de chaise, notre équipe de relations de travail a su maintenir le cap et est toujours au rendez-vous, prête à vous assurer la meilleure défense professionnelle! 2024 fût d'ailleurs une très belle année en termes de victoires syndicales pour notre équipe conseil. Nous sommes heureux de pouvoir compter sur une équipe de professionnel.le.s aussi dévoué.e.s que compétent.e.s.

Au niveau de l'éducation syndicale et des communications, vous l'aurez peut-être remarqué, mais nous avons redoublé d'efforts pour mieux vous rejoindre cette année. La création de nouveaux outils, comme le présent bulletin syndical, sont quelques témoins de la volonté de votre équipe de travailler en proximité avec vous et de vous donner la meilleure expérience syndicale possible. N'hésitez d'ailleurs pas à communiquer avec nous pour toute idée ou suggestion d'outil ou de sujet à couvrir pour mieux informer nos membres!

Sur le plan de la santé et de la sécurité au travail, nous avons également renforcé notre action et notre déploiement sur le territoire. Là encore, de nouveaux outils ont été produits et de nombreuses visites d'installations et tournées ont été organisées cette année. L'arrivée d'Ariane au sein de notre équipe a apporté un nouvel élan à notre travail en termes de SST!

Pour en apprendre plus sur nous, en continu, nous vous invitons à vous abonner à nos pages Facebook et Insragram. Nous y diffusons régulièrement du contenu et il s'agit d'une belle manière de demeurer informé.e de ce qui se passe au syndicat!

Une nouvelle recrue par intérim au poste de Secrétaire-Trésorière sur votre exécutif syndical

Par Karine Veilleux-Rouleau, secrétaire-trésorière



Photo: Laurence Meunier-Dubé

Karine est une travailleuse sociale native de Rimouski. En poste depuis 2012, d'abord sur la liste de rappel (Dans le temps comme on dit) dans différents secteurs, puis au soutien à domicile à compter de 2017 et enfin au CRDP Rimouski dans le programme de traumatologie depuis 2022.

Militante de longue date, Karine est impliquée syndicalement depuis 2015. D'abord comme agente de liaison, puis comme déléguée de Rimouski depuis 2023 et désormais comme Secrétaire trésorière par intérim depuis janvier de cette année. Karine est également impliqué dans le Comité enjeux sociaux de l'APTS BSL et porte le dossier du féminisme intersectionnel au sein de ce dernier. Karine s'est également impliqué fortement dans la mobilisation du front Commun puis la grève en 2023.

En plus de ses implications avec l'APTS, Karine est également engagée bénévolement en petite enfance comme marraine d'allaitement et technicienne en sécurité des enfants passagers. Karine a comme super pouvoir d'être en mesure de s'impliquer partout, tout en gardant la bonne humeur! C'est une force tranquille pour notre organisation et pour tout le Bas Saint-Laurent. C'est avec un immense plaisir que nous l'accueillons au sein de l'exécutif syndical!

L'assemblée générale annuelle est à nos portes

Par Alexis D'Aoust-Tremblay, vice-président

Votre syndicat APTS Bas Saint-Laurent tiendra prochainement son Assemblée Générale Annuelle (AGA) 2025. Trois séances seront organisées successivement les:

27 mai 2025 à 18h00:

MRC DU KAMOURASKA ET EN LIGNE
Centre socio-culturel de Saint-Pascal, Salle A
470 rue Notre-Dame, Saint-Pascal, QC

28 mai 2025 à 13h00 et à 18h00:

MRC DE RIMOUSKI ET EN LIGNE
Coop Paradis, Salle rouge
274 rue Michaud, Rimouski, QC

Après avoir visité les MRC de ls Mitis et de Rivière-du-Loup l'an dernier, nous visitons cette année les MRC de Rimouski-Neigette et du Kamouraska. Le but est de mieux rejoindre nos membres, sur l'ensemble du territoire.

Chaque séance sera également rediffusée en ligne. L'inscription est obligatoire, et il est possible d'accéder au formulaire en balayant le code QR au bas de ce texte.

Plusieurs postes seront à pourvoir cette année à la fois à l'exécutif et dans des fonctions de délégué.e syndical.e en relations de travail, comme représentant.e de divers missions et de plusieurs territoires du Bas Saint-Laurent. Des changements seront apportés à la structure de représentation de votre syndicat cette année pour mieux refléter certains changements dans l'organigramme des directions de l'employeur. Vous recevrez toute l'information pertinente sur les postes à pourvoir très prochainement avec l'avis de convocation de l'AGA 2025.

Pour s'inscrire:



Les procédures d'assemblée, à quoi ça sert?

Alexis D'Aoust-Tremblay, vice-président APTS BSL et membre du comité national de révision des procédures d'assemblée de l'APTS

Les instances syndicales sont une occasion de participer à un processus de délibération collective dont les règles de participation ne sont pas toujours claires pour tout le monde. Comme l'assemblée générale est à nos portes, il nous semblait intéressant de vous expliquer les principales règles régissant nos assemblées. Le but de cet article n'est donc pas d'être complet sur toutes les procédures, mais de vous donner un aperçu des principales règles de fonctionnement d'une assemblée. La présidence d'assemblée demeure disponible en tout temps lors des assemblées pour vous expliquer en détails chacun des éléments présentés.

Il existe plusieurs codes de procédures d'assemblée (Code Morin, Code Bourinot, etc.) qui ont une base relativement semblable, mais qui disposent de certaines spécificités. L'APTS utilise un code propre à son organisation. Les codes de procédures ne remplacent pas les statuts de l'organisation ou les lois qui régissent les syndicats. Ils ne permettent que d'organiser les délibérations et d'encadrer les échanges afin que ceux-ci puissent être productifs.

Selon le code de procédures de l'APTS, les délibérations se divisent en 4 périodes distinctes : La présentation du dossier, la plénière, la délibérante et le vote.

- **La présentation du dossier** permet aux responsables de présenter les informations pour la compréhension du sujet.
- **La plénière** permet ensuite aux membres présents de poser des questions de clarification et de déposer des propositions et amendements le cas échéant.
- **La délibérante** permet pour sa part aux membres d'influencer les décisions de l'assemblée en encourageant à voter pour ou contre une proposition.
- Enfin, **le vote** est la période où il est demandé à chaque membre de signifier son accord ou non avec chacune des propositions. Elle débute par le droit de conclure de la personne qui a déposé la proposition. C'est la présidence d'assemblée qui détermine la recevabilité des propositions ainsi que l'ordre du vote. Il n'est pas possible de présenter des propositions ou des arguments pendant cette période.

Le principal outil de l'assemblée est la proposition. C'est un énoncé qui, s'il est adopté, produit un effet comme : prendre une position, recommander une action ou tout autre éléments permis par le cadre légal. L'adoption de l'entente de principe lors d'une négociation est un exemple de proposition.

Pour être officielle, une proposition doit être proposée par un même en règle, appuyée par un autre membre et adoptée par l'assemblée. Elle ne peut être déposée que pendant la période de plénière à moins d'une proposition particulière. Elle est votée habituellement à majorité simple à moins d'avis contraire par le cadre de procédures ou le cadre légal.

Il existe plusieurs propositions particulières qui ont priorités sur les discussions. Il est de la responsabilité de la présidence d'assemblée de les expliquer pour faciliter leur utilisation lors des instances. Si vous voulez en savoir plus, vous pouvez communiquer avec nous et il nous fera plaisir de vous donner plus d'informations sur le sujet.

En espérant vous voir lors de l'assemblée!

Pour nous joindre

Communique avec nous à nos coordonnées unique par téléphone ou par courriel. Un suivi sera fait avec toi dès que possible! Et pour avoir des nouvelles en continue, n'oublie pas de t'abonner à notre page Facebook!

bsl@aptsq.com 1-844 737-0275

D'où ça vient le 1er mai syndical?

Par Guillaume Legault, directeur des communications et de l'éducation syndicale

Pourquoi souligne-t-on le premier mai dans le mouvement syndical? Les activités du premier mai puisent leurs origines dans les grandes manifestations syndicales de la fin du XIX^{ème} siècle. Dès 1889, des mobilisations massives sont organisées en Europe et aux États-Unis pour obtenir la journée de travail de huit heures. Cette revendication sera satisfaite graduellement dans la plupart des pays occidentaux après la deuxième guerre mondiale, mais instaurée officiellement au Québec seulement en 1997!

Chaque année on souligne donc le premier mai comme la journée internationale des travailleurs et des travailleuses. Cette journée est une journée nationale de grève, ou un congé férié dans plusieurs juridictions. Au Québec, la fête du travail est une journée fériée, mais pas la journée internationale des travailleurs et des travailleuses. Ça en dit long sur ce qui compte le plus pour le gouvernement: Le travail qui est effectué ou les personnes qui l'effectuent! Des actions sont prévues au Bas Saint-Laurent pour le 1er mai cette année, suivez nous pour en savoir plus!



En avant pour les labos!

Par Guillaume Legault, Directeur des communications et de l'éducation syndicale, syndicat APTS Bas Saint-Laurent

On ne le dira jamais assez, les laboratoires d'analyse médicale sont au cœur des activités de notre réseau public de santé et de services sociaux! Pourtant, depuis la création d'OPTILAB, c'est tout le contraire du respect et des investissements adéquats que reçoivent nos labos au Bas Saint-Laurent, comme un peu partout ailleurs au Québec.

Face aux importants défis rencontrés dans nos labos, l'APTS a mené en 2022 et en 2023 une série de consultations et de visites d'installations d'un bout à l'autre de la province. Cet exercice a culminé au printemps dernier dans l'organisation d'un vaste Forum de l'APTS organisé sous le thème **En avant pour l'avenir des laboratoires** auquel de nombreux partenaires étaient présents, dont des représentant.e.s des milieux d'étude, des médecins spécialistes et omnipraticiens, des syndicats de la santé et des services sociaux, des comités d'usagers et de la société civile. Malgré l'ampleur de cette mobilisation le gouvernement du Québec et le MSSS ont brillé par leur absence lors de cet événement organisé pour trouver des solutions concertées aux enjeux rencontrés dans nos laboratoires.

À l'issue de cet important événement, les partenaires réunis ont signé une importante déclaration commune, mettant de l'avant une série de propositions pour l'avenir de nos laboratoires. Pour consulter ces propositions, nous vous invitons à vous rendre au <https://drive.google.com/file/d/1iLT9QG1bYavApw7v6KoYYOKxFpGOlyJc/view> ou de balayer le Code QR qui suit:



Une nouvelle campagne politique à l'APTS: Et si on osait pour vrai!

Par Guillaume Legault, Directeur des communications et de l'éducation syndicale, syndicat APTS Bas Saint-Laurent

**UN
RÉSEAU
FORT**

ET SI ON OSAIT POUR VRAI?



J'OSE!

Votre Syndicat APTS a lancé ce printemps une toute nouvelle campagne politique intitulée **UN RÉSEAU FORT: Et si on osait pour vrai?** En pleine crise des services sociaux et de la santé, il apparaît important de se placer à l'avant-plan pour proposer de vraies solutions pour notre réseau affaibli par des décennies de coupures et de mauvaise gestion.

Dans le contexte où nous subissons de plein fouet la plus grande vague de coupures et d'austérité depuis la réforme Barette, votre organisation souhaite faire preuve d'audace en y allant de propositions concrètes pour améliorer notre réseau public et exercer une juste influence politique et sociale dans le débat sur la préservation de nos services publics au Québec.

Dans cette campagne, il est proposé que le Québec se dote d'un véritable «Bouclier budgétaire», soit de mécanismes qui permettraient d'assurer le financement, le maintien et le développement des services essentiels à la population. Pour y arriver, trois grandes propositions sont mises de l'avant pour parvenir à aller dégager. Parce que des solutions existent et qu'il est grand temps de passer à l'action.

1- Par des mesures fiscales audacieuses

- Un impôt sur le patrimoine du 1%, par exemple, pourrait rapporter 4 milliards \$ par an. Si la main-d'œuvre était disponible, cette coquette somme permettrait de doubler le nombre de professionnel-le-s et de technicien-ne-s dans le réseau!

2- En révisant la rémunération des médecins

- En s'incorporant, un-e médecin peut faire passer son taux d'imposition de 50% à 20, voire 12% — une injustice qui nous coûte collectivement! Combinée à une réforme de leur statut d'emploi et de leur rémunération, la fin de l'incorporation des médecins permettrait d'injecter 1 milliard\$ dans le réseau.

3- En déprivatisant le réseau

- Une stratégie de déprivatisation énergique mais graduelle du réseau est primordiale. Pensez aux soins et services que le réseau public pourrait offrir si l'on y rapatriait les 10, 15, 20, 30 sous que notre gouvernement consacre aux profits de ces entreprises pour chaque dollar dépensé!

Balayez le code QR se retrouvant dans l'image ci-haut pour en découvrir plus sur cette nouvelle initiative de votre Syndicat APTS ou rendez-vous au <https://aptsq.com/dossiers-de-l-heure/oser-pour-vrai/>

C'est bientôt ton

Assemblée générale annuelle 27 et 28 mai 2025

27 mai 2025 à 18h00:
MRC DU KAMOURASKA ET EN LIGNE
Centre socio-culturel de Saint-Pascal, Salle A
470 rue Notre-Dame

28 mai 2025 à 13h00 et à 18h00:
MRC DE RIMOUSKI ET EN LIGNE
Coop Paradis, Salle rouge
274 rue Michaud

INSCRIPTION OBLIGATOIRE



Ton syndicat APTS
Bas Saint-Laurent



L'APTS Bas Saint-Laurent mobilisée pour les urgences de Pohénégamook et de Trois-Pistoles!

Par Guillaume Legault, directeur des communications et de l'éducation syndicale

Ces derniers mois ont été le théâtre de vastes mobilisations dans le Bas Saint-Laurent pour la sauvegarde de nos soins et services de santé. Après avoir appris que les fermetures partielles des urgences de Trois-Pistoles et de Pohénégamook figuraient parmi les propositions soumises à Santé Québec par le CISSS du Bas Saint-Laurent dans son mystérieux *Plan de retour à l'équilibre budgétaire*, votre Syndicat APTS Bas Saint-Laurent s'est rapidement mis en action.

Ainsi, nous avons établi de nombreux contacts avec les partenaires et organisateurs des mobilisations à Pohénégamook et Trois-Pistoles, diffusé de l'information à ce sujet sur nos plateformes et fait des appels à la mobilisation pour participer aux manifestations du 15 février 2025 à Trois-Pistoles et du 15 mars à Pohénégamook. Plusieurs membres de votre équipe syndicale locale étaient présents sur place à ces deux occasions. Sincères remerciements aux personnes présentes, aux organisatrices et organisateurs ainsi qu'aux deux communautés mobilisées pour la sauvegarde de leurs services de proximité! On lâche rien!



Processus unique de reconnaissance de l'ancienneté (PURA)

Par Johannie Blais, présidente

Réunis en assemblée générale spéciale les 25 et 27 mars dernier, les membres de l'APTS Bas Saint-Laurent étaient appelés à se prononcer sur une nouvelle proposition permettant de reconnaître l'ancienneté aux salarié.e.s du réseau, aux personnes ayant œuvré à Je Contribue durant la pandémie ainsi qu'à la Main d'oeuvre indépendante. Après que des ententes furent convenues entre la partie patronale et les syndicats représentant les autres catégories syndicales (Cat. 1, Cat 2, et Cat. 3) lors de la négociation 2023, l'APTS a choisi d'interpeller la partie patronale afin d'évaluer la possibilité d'obtenir la même entente et de la soumettre à ses membres.

Votre syndicat a ainsi tenu une assemblée générale spéciale successive les 25 et 27 mars derniers à l'issue de laquelle les membres se sont exprimés, dans une proportion de 74% d'une manière favorable à cette entente. Sincères remerciements à toutes les personnes ayant participé à cet important exercice démocratique.

PL 89: Une attaque frontale et injustifiée au droit de grève

Par Guillaume Legault, directeur des communications et de l'éducation syndicale



Caroline Senneville CSN, Denis Bolduc FTQ, Éric Gingras CSQ, Luc Vachon CSD, Mélanie Hubert FAE, Guillaume Bouvrette SPGQ, Laurier Ouellet FIQ, Émilie Charbonneau APTS et Christian Daigle SFPO

Cet hiver, le ministre Jean Boulet a déposé un nouveau projet de loi à l'Assemblée Nationale du Québec, le PL89 ou *Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out*. L'objectif: donner au ministre du travail de nouveaux pouvoirs pour intervenir dans les conflits de travail dans le secteur public en vue de limiter la durée des grèves et d'imposer des règlements. Mais d'où lui vient cette idée exactement?

En plus d'être l'auteur de la célèbre citation, lors de la campagne électorale de 2022, affirmant faussement que «80 % des immigrants s'en vont à Montréal, ne travaillent pas, ne parlent pas français ou n'adhèrent pas aux valeurs de la société québécoise», Jean Boulet est un avocat en droit du travail. Parmi ses grandes réalisations professionnelles se retrouve la gestion chaotique du conflit de travail chez l'entreprise Delastek, en Mauricie, comme négociateur patronal. Un des plus longs conflits de travail de l'histoire récente du Québec, d'une durée de plus de trois ans, dans lequel le ministre jouait le rôle de chef d'orchestre de la négociation patronale. Dans ce conflit, la partie patronale a été reconnue coupable de négociation de mauvaise foi et de recours à des briseurs de grève par le Tribunal administratif du Travail. De quoi nous rassurer sur les intentions du ministre évidemment.

Élu en 2018, Boulet suscitait déjà d'immenses craintes dans les milieux syndicaux et sociaux. C'est cependant cet hiver qu'il s'en prendra d'une manière frontale et injustifiée au droit de grève dans le secteur public avec son PL89.

Ce projet de loi prévoit l'introduction de nouvelles modalités pour l'exercice du droit de grève (et donc de nouvelles contraintes) et une nouvelle notion de «services à maintenir». Comme si la loi sur les services essentiels, parmi les plus sévères au monde, n'était pas suffisamment contraignante. Il prévoit aussi de donner au ministre le droit d'intervenir, comme le ferait un arbitre, pour régler des conflits en imposant une entente entre les parties.

Si adoptée, cette loi aura pour conséquence de déséquilibrer complètement le rapport de forces entre les parties patronales et syndicales lors des futures négociations. Pourquoi négocier de bonne foi alors que les impacts de la grève sont diminués? Pourquoi s'asseoir à la table de négociation si on sait que le ministre du travail aura tôt fait d'intervenir pour imposer un règlement? Aussi bien se camper sur ses positions et attendre et c'est ce qu'on a vu récemment au niveau fédéral.

L'exemple des récentes négociations chez Postes Canada est effectivement très éclairant sur les conséquences potentielles du PL89. En décembre dernier déjà, Jean Boulet se disait même inspiré par les dispositions du Code du Travail fédéral qui avaient permis au ministre fédéral de s'arroger le droit d'intervenir dans le conflit chez Poste Canada.

Anticipant que le ministre allait intervenir, l'employeur avait simplement boudé les négociations tandis que les employé.e.s faisaient la grève. L'employeur a laissé le conflit s'enliser et a simplement attendu une intervention du ministre. Le gouvernement chercherait-il alors déjà à se donner des outils pour les prochaines négociations du secteur public? À se venger de notre dernière grève du front commun en 2023 comme le disent certains analystes politiques?

Ce projet de loi est non seulement à dénoncer mais il pose des problématiques sérieuses à l'exercice du droit de grève. Il sera d'ailleurs contesté juridiquement et très fort probablement invalidé en vertu de l'arrêt Saskatchewan de la Cour Suprême de 2015, qui reconnaît le droit de grève comme droit constitutionnel au Canada. En plus de révéler le mépris de la CAQ et du ministre à l'endroit des travailleuses et des travailleurs du secteur public, ce projet de loi nous coutera collectivement une petite fortune en contestation juridique. Une autre belle preuve de responsabilité de la CAQ.

Pour consulter la réponse de l'APTS, c'est par ici!



Quizz en relations de travail: Plus cool que les quizz de la revue Cool

Par Marilyn Robertson, directrice des relations de travail, et Ghislaine St-Michel, déléguée en relations de travail, syndicat APTS Bas Saint-Laurent



Notre équipe de relations de travail est toujours à la recherche de nouvelles façons de vulgariser le contenu de notre convention collective et de rendre vos droits au travail plus clairs et accessibles.

Nous vous invitons donc à bien vouloir répondre à ce quizz pour tester vos connaissances en relations de travail et en apprendre davantage sur vos droits et ceux de vos collègues. Vous pourrez accéder aux réponses au bas de cette page, et au document explicatif de ces réponses en balayant le code QR figurant à la suite des questions du quizz!

À vos marques, prêts, RT!

1 – EST-CE QUE L'EMPLOYEUR EST TENU D'OFFRIR UN PROGRAMME D'ORIENTATION À SES EMPLOYÉ.E.S?

2 – EST-CE QU'UN SALARIÉ SUR LA LISTE DE RAPPEL DOIT OFFRIR UNE DISPONIBILITÉ MINIMALE ? SI OUI, QUELLES SONT LES DISPONIBILITÉS MINIMUMS À OFFRIR?

3 – EST-CE QU'UN EMPLOYÉ DE LA LISTE DE RAPPEL PEUT INSCRIRE OU MODIFIER SA DISPONIBILITÉ À TOUT MOMENT?

4 – QUELLE EST LA DURÉE D'UNE PÉRIODE DE PROBATION?

5 – EST-CE QU'ON EST OBLIGÉ D'ACCEPTER UNE ASSIGNATION QUI NOUS EST OFFERTE?

6 – UNE FOIS ACCEPTÉE, EST-CE QU'IL EST POSSIBLE DE QUITTER UNE ASSIGNATION À N'IMPORTE QUEL MOMENT?

7 – QUELLE EST LA DURÉE D'UNE PÉRIODE D'INITIATION ET D'ESSAI?

8 – QUE SIGNIFIE ÊTRE SÉCURITAIRE D'EMPLOI?

9 – QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE L'EXPÉRIENCE DE TRAVAIL ET L'ANCIENNETÉ ?

Pour accéder à l'ensemble des réponses détaillées, c'est par ici!



Réponses: 1) oui 2) oui 3) oui et non 4) D 5) oui et non 6) non 7) D 8) Question à développement 9) oui

Santé Québec: un plan pour nous rendre malades

Par Guillaume Legault, Directeur des communications et de l'éducation syndicale



Photo: Infoman 2024, Radio-Canada

La création de l'Agence Santé Québec a mis en lumière le projet caquiste et patronal de transformation profonde du fonctionnement de notre réseau de la santé et des services sociaux. Inspirée de ce qui se fait dans le secteur privé, notre nouveau méga employeur est en opération depuis le 1er décembre 2024.

Depuis sa création, l'Agence Santé Québec s'est fait très discrète. Outre quelques rares interventions pour mentionner qu'elle allait économiser un milliard de dollars, uniformiser les meilleures pratiques et augmenter le nombre de chirurgies pratiquées chaque année, la «Top Gun», Geneviève Biron n'est apparue publiquement qu'à de rares reprises. Elle n'a, pour l'instant du moins, pas présenté de plan clair pour la mise en œuvre des grandes réformes à venir en santé et en services sociaux.

Ce dont nous avons cependant beaucoup entendu parler par contre, ce sont des coupures. Alors qu'on nous a répété des semaines durant que les coupures n'auraient pas d'impact sur les services à la population, on réalise aujourd'hui l'ampleur des sacrifices demandés.

Au Bas Saint-Laurent seulement, on exigeait jusqu'en décembre des coupures de 10 millions de dollars. À notre grande surprise, ce seront finalement des coupures de 34 millions de dollars qui seront finalement imposées par l'Agence Santé Québec au CISSS du Bas Saint-Laurent pour parvenir à l'équilibre budgétaire en 2024-2025. Selon un récent article de La Presse, il serait désormais question de 3.6 milliards de dollars de coupures additionnelles en 2025-2026 (année en cours). Il est grand temps d'avoir l'heure juste!

Alors que le ministre Dubé s'était engagé à absorber la facture du recours à la MOI durant la période transitoire devant mener à la fin du recours à celle-ci, l'Agence Santé Québec a fait un volte-face radical dans ce dossier. Cela a contraint notre établissement à effectuer un plan de redressement et de coupures, à la hâte, à quelques mois de la fin de l'exercice financier 2024-2025.

Pour le moment, nous savons que les services de l'urgence de Trois-Pistoles et de Pohénégamook pourraient faire partie du plan de coupures présenté à l'Agence Santé Québec.

Nous n'en savons malheureusement pas plus, comme depuis le passage du CISSS BSL à l'Agence Santé Québec, les séances de conseil d'administration ne sont désormais plus accessibles au public.

Ce que nous savons par contre, c'est qu'au delà des compressions exigées dans les impressions couleur, le retrait des logiciels comme antidotes, les restrictions concernant les déplacements, nous savons bien qu'il est impossible de couper 34 000 000\$ sans avoir d'impact sur les services à la population. Nous attendons donc impatiemment d'avoir des informations de la part de l'employeur sur le projet présenté à l'Agence Santé Québec, mais aussi sur le budget prévu pour la prochaine année au Bas Saint-Laurent. Devons-nous nous attendre à davantage de coupures? Chose certaine, il faudra se faire entendre pour que cette réforme ne nous rende toutes et tous malades.

Mon syndicat, il fait quoi?

Par Guillaume Legault, directeur des communications et de l'éducation syndicale



De très nombreux progrès au Québec sont dus à la mobilisation des travailleuses et des travailleurs et de leurs organisations syndicales. On attribue souvent les grands progrès ou le développement des programmes sociaux aux politiciens ou aux partis politiques. Plusieurs ont toutefois d'abord émergé comme revendications ou propositions syndicales. La loi sur la santé et la sécurité au travail, l'équité salariale, les droits parentaux, la création des CPE, l'augmentation du nombre de semaines de vacances, la retraite (RREGOP, RRQ, etc.) ne sont que quelques exemples de gains récents qui ont d'abord émergé comme propositions syndicales. Jeune organisation syndicale en expansion, l'APTS occupe une place privilégiée sur la scène syndicale et se positionne comme un acteur important du changement social au Québec ces 20 dernières années. Mais au-delà de ces enjeux sociaux et politiques, qu'est-ce que me procure mon syndicat au juste?

La représentation syndicale

Au Québec, seul.e.s les travailleuses et les travailleurs syndiqué.e.s peuvent obtenir les protections prévues au Code du travail. Le Code du travail, c'est la loi qui encadre les rapports entre les travailleurs.euse.s et les patrons, en établissant des mécanismes et procédures allant de la négociation collective (et la convention collective), à la représentation syndicale, la défense des droits au travail jusqu'à l'exercice des moyens de pression. Être syndiqué.e au Québec, c'est donc disposer d'un contrat de travail collectif (Convention collective), de meilleure protection contre ce qui y contrevient ainsi que de meilleurs leviers pour faire aboutir favorablement la négociation de nos conditions de travail. Ton syndicat te permet donc de ne pas faire face tout seul à ton employeur dans la négociation de tes conditions de travail et te permet aussi de t'assurer qu'aucun ajustement défavorable n'y sera apporté pendant la durée de ton contrat (convention collective) avec l'employeur. Au chapitre de la représentation, ton syndicat est également très engagé au sein du CISSS BSL. En effet, nous assurons une présence régulière à tous les niveaux avec les gestionnaires, des différentes directions, la haute direction ainsi qu'au Conseil d'administration du CISSS en vue d'y apporter vos besoins et revendications. Votre équipe syndicale est résolument et plus que jamais mobilisée pour bien vous servir et défendre vos intérêts!

Une identité syndicale

Ton syndicat, c'est aussi un lieu où il est possible de se retrouver en communauté d'intérêts partagés. Un lieu où il est possible de se rassembler démocratiquement avec nos pairs et de s'impliquer pour améliorer la réalité qu'on rencontre au travail. Que ce soit ponctuellement, comme personne contact, personne déléguée syndicale ou comme membre d'un comité, le syndicat offre de nombreuses occasions de faire une différence dans la vie de nos collègues. L'Assemblée générale du syndicat est d'ailleurs une excellente occasion pour se familiariser avec le fonctionnement de notre organisation, tout comme de découvrir les opportunités d'implication qui s'offrent à toutes et à tous. À l'APTS Bas Saint-Laurent, l'Assemblée générale est habituellement organisée entre mai et juin de chaque année. C'est un rendez-vous à ne pas manquer.

Sans oublier les services

On l'entend assez souvent: Qu'est-ce qui se passe avec mes cotisations syndicales? Nos cotisations syndicales servent à nous structurer démocratiquement, à mener des luttes liées à la vie syndicale et sociale, à offrir du soutien à nos membres dans le besoin ainsi qu'à obtenir les meilleurs leviers de représentation et de défense professionnelle. À l'APTS, nous faisons une priorité de la défense professionnelle de nos membres. C'est à dire à agir pour obtenir des gains pour vous lors de processus de négociation locale, en cas de grief ou encore d'arbitrage. Tous les efforts sont donc déployés par notre organisation pour vous assurer d'avoir les meilleures chances possibles de faire des gains et pour vous soutenir dans toutes les étapes de ces processus avec l'Employeur.

Le mot de la présidente

Par Johannie Blais, présidente



Bonjour chère.s membres APTS

Le printemps est de retour et nous entamerons une nouvelle année financière, qui sera déterminante pour la suite des choses. Vous ne serez sans doute pas étonnés de lire que notre dossier prioritaire pour l'année 2025 est l'Austérité.

Dès janvier, l'épée Damoclès était déjà bien en place au dessus de nos têtes alors que nous attendions avec impatience les impacts du fameux Plan de retour à l'équilibre budgétaire. Rapidement, on nous rapportait des impacts réels sur nos membres et la population : postes non réaffectés ou créations de postes dans un autre titre d'emploi, coupures de surcroît, retrait du kilomètre garanti, diminutions d'heures des urgences, etc. Quand même ironique, alors qu'il y a de cela quelques mois, notre ministre de la Santé se voulait rassurant concernant les coupures à venir.

Rappelons-nous, en novembre dernier, ce dernier mentionnait qu'il n'y aurait pas d'impact direct sur les services à la population. C'est tout le contraire de ce qui se passe actuellement sous nos yeux. Il faut se rappeler que toute cette saga débute avec le fameux plan santé du gouvernement de la CAQ. Dans ce dernier, la création de L'Agence Santé Québec nous était présentée comme étant LA solution pour venir en aide au réseau de la santé. C'est ainsi que sa Top Gun du privé est entrée en poste et rapidement, les termes austérité et retour à l'équilibre budgétaire se sont fait entendre. Il est désormais question de 1,5 milliards \$ de coupures à l'échelle de la province et plus précisément de 34 millions \$ de compressions pour notre belle région. À ce jour, il serait même question d'augmenter les coupures pour la nouvelle année financière qui commence. Tout ceci a raison de nous préoccuper.

Rapidement, tous les PDGs se sont retrouvés face à l'obligation de présenter un plan de retour à l'équilibre budgétaire (PEB) avant le 31 janvier dernier à Santé Québec. Plusieurs rumeurs circulent actuellement alors que les impacts ont été ressentis rapidement, mais nous sommes toujours en attente des décisions finales de Santé Québec. Incertitudes et craintes sont depuis vécues au niveau de nos équipes, alors que nous avons toujours trop peu d'information.

C'est à ce moment que j'ai dû me rappeler, que malgré ma déception et ma colère, que je devais me concentrer sur les bonnes personnes qui sont réellement responsables de ce fiasco. Ce ne sont en premier lieu pas nos directions ou encore notre PDG, mais bien le gouvernement de la CAQ. Les dirigeants de notre CISSS se sont vus imposer des consignes claires et doivent les respecter. Tout cela alors que le déficit de notre CISSS est attribuable, dans une très vaste proportion, au recours à la main d'œuvre indépendante et donc au privé en santé. Néanmoins, je dois souligner ma déception concernant la stratégie utilisée par notre établissement de ne pas nous présenter les grandes lignes du PEB. Je suis très consciente que ce plan aurait pu changer en cours de route, mais nous aurions dû avoir un aperçu de la situation pour mieux travailler avec nos membres. Cela dit, je crois que les dernières semaines, la population a démontré largement qu'elle tient à nos soins et services de santé en région. Pensons par exemple à la mobilisation pour l'urgence de Trois-Pistoles, ou encore celle de Pohénégamook. Des élus municipaux, des organismes communautaires, des syndicats, des travailleuses et des travailleurs, des médecins, des patients... tous réunis pour envoyer un message clair à nos députés de la CAQ. Mais où sont-ils? Chose certaine, il sera important de s'en souvenir lors des prochaines élections provinciales.

Le 13 mars dernier, nous avons rencontré l'équipe de la haute direction afin qu'ils puissent nous faire part de la première phase de ce plan : plus de 140 postes à abolir dont une centaine de postes vacants. À cela s'ajoutent plus de 25 postes de cadres abolis et un remaniement important au niveau de la gestion. Ces coupures amèneront encore plus de surcharge pour le personnel déjà au bout du rouleau, en leur demandant de faire encore plus toujours avec moins. Par ailleurs, dans les informations transmises par le CISSSBSL, on nous indique aussi une possibilité de modifier certains titres d'emplois. Voilà un exemple concret du décloisonnement des professions. Si, à la base, un titre d'emploi était prévu pour un poste et les tâches qui s'y rattachent, il y avait une raison valable. Des modifications de postes seraient à venir et il sera très important de nous tenir au courant de tout changement rencontré.

Les prochaines semaines seront déterminantes, car nous n'avons pour le moment que quelques informations concernant les coupures réelles à venir. D'ici là, sachez que nous sommes à l'affût de tout ce qui passe et nous vous invitons à ne pas hésiter à dénoncer les irrégularités que vous constatez dans vos équipes. Votre syndicat est présent et toujours prêt à réagir. N'hésitez pas à nous écrire au bsl@aptsq.com